

**DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION  
NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le douze décembre,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 2 décembre 2024, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.  
8 membres présents, 6 membres représentés, 13 membres absents.

**Membres présents** : Michel ARTUS, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Florence CAYLA, Colette FEYBESSE, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Jean-Michel REYNES, Anne-Claire SOLIER

**Membres représentés** : Roland AYGALLENQ, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Marielle FERAL, Jacques GARDE, Christine PRESNE.

**Membres absents** : Valérie ABADIE-ROQUES, Anne CALMELS, Jean-Louis CALVET, Anne-Marie CONSTANS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Paul MARTY (excusé), Jean-Pierre MASBOU, Yannick RECOULES, Thierry SERIN, Eric TRANNOIS, Jean-François VIDAL.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Monsieur le Président propose d'examiner le montant de chaque cotisation et d'étudier des évolutions.

Il rappelle que la population prise en compte est la population totale publiée par l'INSEE pour l'année 2025.

Monsieur le Président rappelle que depuis 2023 certaines cotisations sont envoyées à trimestre échu et d'autres annuellement.

Monsieur le Président indique également que de nouvelles modalités d'envoi vont être mises en place à compter de 2025 :

Janvier 2025	Cotisations annuelles
Avril 2025	1er trimestre des cotisations trimestrielles
Juillet 2025	2ème trimestre et opérations spécifiques
Octobre 2025	3ème trimestre des cotisations trimestrielles
Décembre 2025	4ème trimestre + OS + frais centrale d'achat

**I. COTISATIONS TRIMESTRIELLES**

**I.1. Maintenance matériel**

Service	Cotisation
PC fixes et portables de la collectivité	
Maintenance	18 € / mois / équipement
Antivirus	2 € / mois / équipement
Coffre-fort de mots de passe	1 € / mois / utilisateur
PC fixes et portables des écoles	
de 1 à 20 postes	7 € / mois / équipement
VPI *	
	9 € / mois / équipement
Infogérance serveur dédié	
	100 € / mois / équipement

\*VPI = Vidéo Projecteur Interactif

## I.2. Sauvegarde externalisée

1,35 € / mois / gigaoctet (Go) de données sauvegardées.

## I.3. Hébergement des données

Offres	Cotisation
Offre intégrale (agent softs et cloud et mails)	75 € / mois / licence
Offre standard (agent cloud et mails)	55 € / mois / licence
Offreweb (élu cloud et mails)	18 € / mois / licence
Offre messagerie sécurisée (mails seulement)	6 € / mois / licence
Copilot (intelligence artificielle)	40€/mois/licence

Un préavis de 3 mois sera désormais nécessaire pour toute résiliation de licence (à l'exclusion des licences affectées aux stagiaires et saisonniers).

## II. COTISATIONS ANNUELLES

### II.1. Système d'Information Géographique (SIG)

Communes	Cotisations en €
1 à 250 hab.	500
251 à 300 hab.	550
301 à 400 hab.	750
401 à 500 hab.	950
501 à 750 hab.	1 200
751 à 1 000 hab.	1 350
1 001 à 1 500 hab.	1 600
1 501 à 2 000 hab.	1 850
2 001 à 2 500 hab.	2 350
2 501 à 3 000 hab.	2 350
3 001 à 3 500 hab.	2 850
3 501 à 4 000 hab.	2 850
4 001 à 5 000 hab.	3 350
5 001 à 7 500 hab.	3 750
7 501 à 10 000 hab.	3 750
10 001 à 15 000 hab.	4 450
15 001 à 20 000 hab.	5 450
+ de 20 000 hab.	5 450
EPCI	
5 001 à 10 000 hab.	1 300
10 001 à 15 000 hab.	1 650
15 001 à 20 000 hab.	1 650
20 001 à 30 000 hab.	2 300
30 001 à 40 000 hab.	2 300
+ de 40 001 hab.	3 250
Groupements	
A rayonnement départemental (SIEDA, SYDOM, SDIS, PARCS, PETR, AI, ADINE, CRDA...)	2 500
Autres groupements	
EPA, EPIC, SIVU, Syndicats...	2 000
Syndicats des Eaux (SDE)	
SDE de 2 à 50 communes	2 000
SDE de 51 à 75 communes	3 200
SDE au-delà de 75 communes	3 900

Rappel : La commune a accepté en préalable la fourniture cartographique X'MAP ainsi que l'utilisation et la maintenance de l'ensemble des modules métier, que ce soit en 2024 ou en 2025.  
12-25120086-20241212-20241212\_3-DE

Reçu le 17/12/2024

Lorsque l'EPCI prend en charge la cotisation SIG pour le compte de ses communes membre, il se verra appliquer la somme des cotisations de celles-ci et non la cotisation de sa propre strate.

## II.2. Dématérialisation

Communes	Cotisation en €
1 à 500 hab.	400
501 à 1 000 hab.	400
1 001 à 2 000 hab.	600
2 001 à 2 500 hab.	890
2 501 à 3 000 hab.	1 200
3 001 à 3 500 hab.	1 200
3 501 à 4 000 hab.	1 400
4 001 à 5 000 hab.	1 600
5 001 à 7 500 hab.	1 900
7 501 à 10 000 hab.	2 800
10 001 à 15 000 hab.	3 250
15 001 à 20 000 hab.	3 350
+ de 20 000 hab.	3 350
EPCI	
5 001 à 10 000 hab.	1 400
10 001 à 15 000 hab.	2 050
15 001 à 20 000 hab.	2 850
20 001 à 30 000 hab.	3 350
30 001 à 40 000 hab.	3 350
+ de 40 001 hab.	3 350
Groupements	
A rayonnement départemental (SIEDA, SYDOM, SDIS, PARCS, PETR, AI, ADINE, CRDA...)	1 650
Autres groupements	
EPA, EPIC, SIVU, Syndicats...	800
Syndicats des Eaux (SDE)	
SDE de 2 à 50 communes	800
SDE de 51 à 75 communes	1 150
SDE au-delà de 75 communes	1 650
Autres collectivités	
Gérées au sein d'une collectivité	200
CCAS/CIAS < 10 000 hab sans EHPAD	200
CCAS/CIAS <10 000 hab avec EHPAD	650
CCAS/CIAS >10 000 hab sans EHPAD	650
CCAS/CIAS >10 000 hab avec EHPAD	1 650

Rappel : La cotisation « Dématérialisation » comprend l'accès à OK-PGI (OK-ACTE, OK-COURRIER et OK-HELIOS), au parapheur électronique et au profil acheteur (SafeTender). Pour les collectivités qui n'adhèrent qu'au profil acheteur, la cotisation est réduite de 50%.

La délivrance d'un certificat électronique nécessaire au bon usage de la plateforme de dématérialisation est une opération spécifique (cf III.)

## II.3. Rédaction et suivi des appels d'offres

	LiaWeb - Ordiges 1 utilisateur complet	LiaWeb - Ordiges 1 utilisateur complet supplémentaire
Cotisation annuelle	2 250 €	800 €

Rappel : Chaque création d'environnement est une opération spécifique (cf III.)

## II.4. Site internet

	Mon Site Communal (Pack standard)	Mon Site Communal (Pack premium)	Portail Citoyen (hors pack)	Gestion des salles (hors pack)
<b>Communes</b>				
de 1 à 500 hab.	500 €	650 €	300 €	200 €
de 501 à 1 000 hab.	600 €	750 €	350 €	200 €
de 1001 à 2000 hab.	750 €	900 €	400 €	250 €
de 2001 à 3500 hab.	850 €	1 000 €	450 €	250 €
de 3501 à 5 000 hab.	1 000 €	1 150 €	500 €	250 €
de 5001 à 10 000 hab.		1 350 €	550 €	300 €
de 10 001 à 15 000 hab.				400 €
plus de 15 000 hab.				500 €
<b>Hors communes</b>				
				500 €

*Rappel : La cotisation inclut un nom de domaine. L'application « Mon Site Communal », quel que soit le pack choisi, comprend le portail citoyen et le module de gestion des salles. Chaque création de site ou mise en place, hors pack, du portail et/ou du module de gestion des salles est une opération spécifique (cf III.).*

*Au-delà de 10 000 habitants, il n'existe pas d'offre « Mon site communal ».*

## II.5. Applications Berger Levrault

- Connecteur CHORUS : cotisation fonction du logiciel de comptabilité utilisé : 80 € (egf 2009) et 160 € (egf evolution).
- Module e-élections Premium et Connecteur PASRAU / DSN

Communes	E-elections	Pasrau
1 à 500 hab.	50	50
501 à 1 000 hab.	50	50
1 001 à 2 000 hab.	60	60
2 001 à 3 500 hab.	70	70
3 501 à 5 000 hab.	80	80
5 001 à 7 500 hab.	80	80
7 501 à 10 000 hab.	80	80
10 001 à 15 000 hab.	160	160
15 001 à 20 000 hab.	160	160
+ de 20 000 hab.	160	160
<b>EPCI</b>		
5 001 à 10 000 hab.		80
10 001 à 15 000 hab.		160
+ de 15 000 hab.		160
<b>Groupements</b>		
A rayonnement départemental (SIEDA, SYDOM, SDIS, PARCS, PETR, AI, ADINE, CRDA...)		80
<b>Autres groupements</b>		
EPA, EPIC, SIVU, Syndicats...		60
<b>Syndicats des Eaux (SDE)</b>		
SDE de 2 à 50 communes		60
SDE de 51 à 75 communes		70
SDE au-delà de 75 communes		80
<b>Autres collectivités</b>		
Gérées au sein d'une collectivité		
CCAS/CIAS < 10 000 hab sans EHPAD		50
CCAS/CIAS < 10 000 hab avec EHPAD		60
CCAS/CIAS > 10 000 hab sans EHPAD		60
CCAS/CIAS > 10 000 hab avec EHPAD		80

*Rappel : La mise en service d'un connecteur ou d'un module complémentaire est une opération spécifique (cf. III.).*

## II.6. Confiance numérique (accompagnement à la protection des données)

Communes	Cotisation en €
1 à 500 hab.	450
501 à 1 000 hab.	680
1 001 à 2 000 hab.	810
2 001 à 3 500 hab.	1 080
3 501 à 5 000 hab.	1 620
5 001 à 7 500 hab.	2 430
7 501 à 10 000 hab.	2 430
10 001 à 15 000 hab.	2 700
15 001 à 20 000 hab.	2 700
+ de 20 000 hab.	3 150
<b>EPCI</b>	
5001 à 10 000 hab.	2 430
10 001 à 15 000 hab.	3 240
15 001 à 20 000 hab.	3 240
20 001 à 30 000 hab.	4 320
30 001 à 40 000 hab.	5 400
+ de 40 001 hab.	6 480
<b>Groupements</b>	
A rayonnement départemental (SIEDA, SYDOM, SDIS, PARCS, PETR, AI, ADINE, CRDA...)	1 620
<b>Autres groupements</b>	
EPA, EPIC, SIVU, Syndicats...	1 080
<b>Syndicats des Eaux (SDE)</b>	
SDE de 2 à 50 communes	1 080
SDE de 51 à 75 communes	2 430
SDE au-delà de 75 communes	2 430
<b>Autres collectivités</b>	
Gérées au sein d'une collectivité	540
CCAS/CIAS < 10 000 hab sans EHPAD	540
CCAS/CIAS <10 000 hab avec EHPAD	810
CCAS/CIAS >10 000 hab sans EHPAD	810
CCAS/CIAS >10 000 hab avec EHPAD	1 620

## II.7. Nom de domaine

492 € / an / nom de domaine

Rappel : La cotisation est applicable à partir du deuxième nom de domaine.

## II.8. Wifi public

164 € / an / antenne wifi

Rappel : La mise en service d'une antenne wifi est une opération spécifique (cf. III.).

## II.9. Part fixe

Communes	Cotisation en €
1 à 500 hab.	135
501 à 1 000 hab.	250
1 001 à 1 500 hab.	250
1 501 à 2 000 hab.	540
2 001 à 3 500 hab.	750
3 501 à 5 000 hab.	750
5 001 à 7 500 hab.	1 000
7 501 à 10 000 hab.	1 000
10 001 à 15 000 hab.	1 000
15 001 à 20 000 hab.	1 000
+ de 20 000 hab.	1 000

Accuse de réception en préfecture  
N° 2025-1200861-20241212-20241212\_3-DE  
Date 17/12/2024

<b>EPCI</b>	
5001 à 10 000 hab.	1 700
10 001 à 15 000 hab.	1 800
15 001 à 20 000 hab.	1 800
20 001 à 30 000 hab.	1 900
30 001 à 40 000 hab.	2 000
+ de 40 001 hab.	2 000
<b>Groupements</b>	
A rayonnement départemental (SIEDA, SYDOM, SDIS, PARCS, PETR, AI, ADINE, CRDA...)	400
<b>Autres groupements</b>	
EPA, EPIC, SIVU, Syndicats...	250
<b>Syndicats des Eaux (SDE)</b>	
SDE de 2 à 50 communes	250
SDE de 51 à 75 communes	400
SDE au-delà de 75 communes	400
<b>Autres collectivités</b>	
Gérées au sein d'une collectivité	50
CCAS/CIAS < 10 000 hab sans EHPAD	50
CCAS/CIAS <10 000 hab avec EHPAD	135
CCAS/CIAS >10 000 hab sans EHPAD	135
CCAS/CIAS >10 000 hab avec EHPAD	250

### III. OPERATIONS SPECIFIQUES

La cotisation pour une journée d'intervention spécifique par le SMICA s'élève à 400 €.

La cotisation pour une journée de formation s'élève à 300€ par personne.

Ces deux cotisations sont proratisables à la demi-journée mais également à l'heure.

- De nouveaux tarifs pour la dernière campagne de numérisation des actes d'état civil doivent-être intégrés dans le catalogue des OS :
  - coordination et suivi du projet : 100 euros.
  - intégration des actes numérisés dans le logiciel « état civil » e-grc de Berger-Levrault : 200€
  - transport des registres : 30 euros
- Par ailleurs, une assistance à la publicité des actes doit-être créée :

Type de marché	forfait / marché
marché < 40 000 euros HT	100 euros
marché MAPA	200
marché AO	400

- Enfin, les tarifs des certificats de signatures doivent être revus au regard des tarifs du nouveau marché : 130 € (un an) ; 230€ (3 ans)

Les opérations spécifiques réalisées par le SMICA sont repertoriées dans un « catalogue des opérations spécifiques » accessible depuis le site internet [www.smica.fr](http://www.smica.fr).

Les opérations spécifiques les plus courantes sont les mises en service, l'adressage, l'intégration de données géoréférencée sur le SIG, ...

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

**APPROUVE** les cotisations telles que présentées ci-dessus ;

**MANDATE** le Président pour réaliser les appels à cotisations auprès des adhérents ou conventionnés ;

Accusé de réception en préfecture  
012-251200861-20241212-20241212\_3-DE  
Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.  
Reçu le 17/12/2024

**Le Président du S.M.I.C.A**

***Acte dématérialisé***

**Jean-Louis GRIMAL**